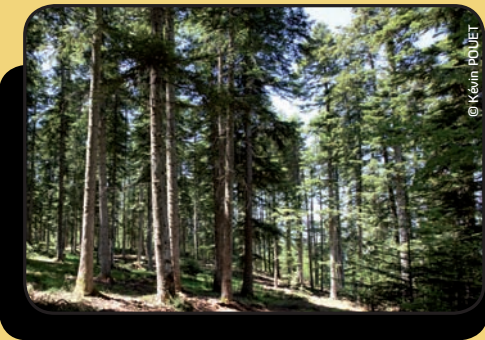




Natura 2000 est le plus grand réseau européen de sites protégés.



75 % de la surface du réseau Natura 2000 ne bénéficie d'aucune autre protection réglementaire ou contractuelle.



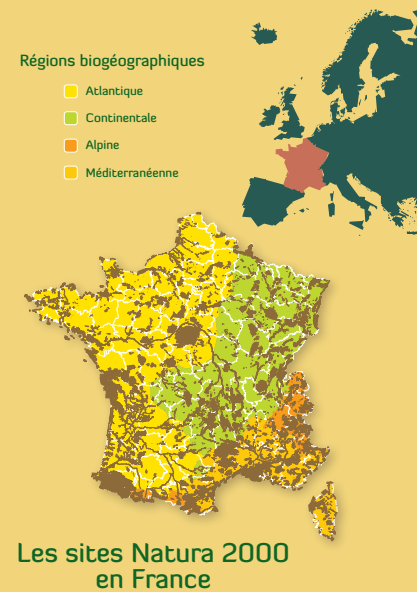
La prise en compte des activités humaines est au cœur de la démarche Natura 2000.

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces (animales ou végétales) et des milieux naturels (ou habitats) qu'ils hébergent.

Situées au carrefour des Alpes et de la Méditerranée, les Hautes-Alpes présentent des milieux naturels très variés : forêts, pelouses, prairies naturelles, landes, rivières et zones humides, éboulis, falaises, glaciers... Ces "habitats" permettent aux espèces de la faune et de la flore de réaliser leur cycle de vie (alimentation, repos, reproduction, ...).

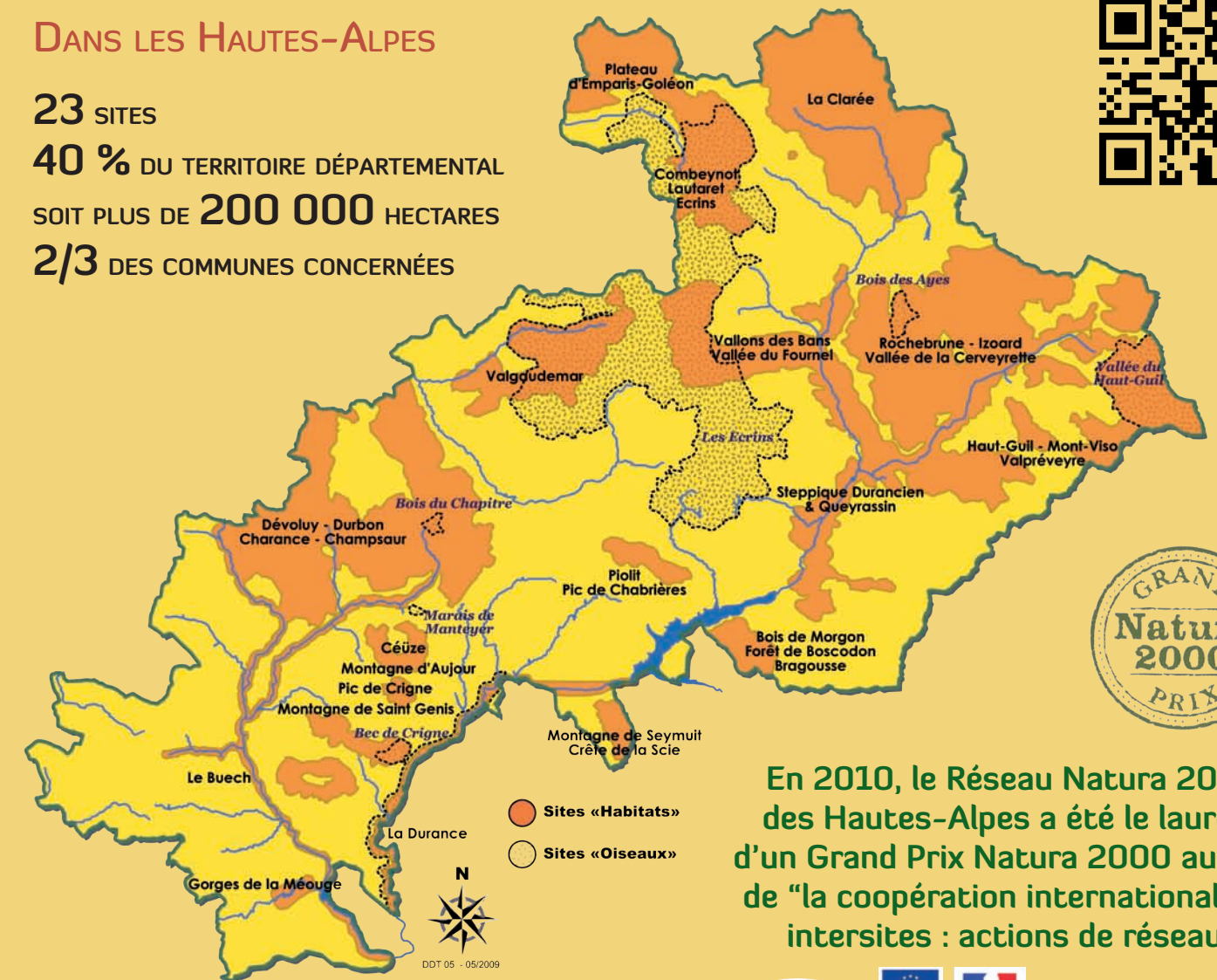
La préservation de cette biodiversité exceptionnelle implique donc la préservation des milieux naturels.

Afin de maintenir la biodiversité au niveau européen, le réseau de sites Natura 2000 se propose de développer une démarche concertée pour mettre en place collectivement une gestion équilibrée et durable qui tienne compte des préoccupations économiques, sociales et culturelles des territoires concernés.



DANS LES HAUTES-ALPES

23 SITES
40 % DU TERRITOIRE DÉPARTEMENTAL
SOIT PLUS DE 200 000 HECTARES
2/3 DES COMMUNES CONCERNÉES



En 2010, le Réseau Natura 2000 des Hautes-Alpes a été le lauréat d'un Grand Prix Natura 2000 au titre de "la coopération internationale ou intersites : actions de réseau".

UN PATRIMOINE NATUREL EXCEPTIONNEL À PRÉSERVER



Chouette de Tengmalm



Dracocéphale d'Autriche



Le Buèch, rivière en tresses



Isabelle de France



Eboulis du Dévoluy



Sabot de Vénus

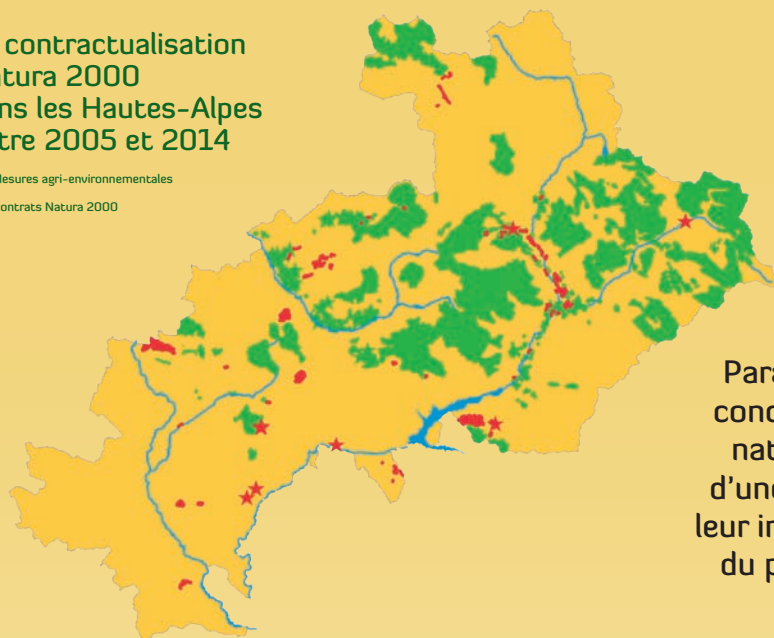
L'originalité de Natura 2000 repose sur :

- La création d'un maillage de sites s'étendant sur tout le continent européen pour maintenir la cohérence des actions au-delà des frontières de chaque pays ;
- La prise en compte des spécificités locales pour concilier la préservation de la nature et les préoccupations socio-économiques ;
- La participation active de l'ensemble des acteurs locaux à ce projet de territoire.

La contractualisation Natura 2000 dans les Hautes-Alpes entre 2005 et 2014

Mesures agri-environnementales

Contrats Natura 2000



La mise en oeuvre de la gestion et de la protection des sites s'appuie sur une démarche volontaire basée sur la signature de contrats (agricoles, forestiers ou sur d'autres milieux) entre les acteurs du territoire (agriculteurs, collectivités, établissements publics, propriétaires privés...) et l'Etat.

Parallèlement, les aménagements ou les travaux concernant les sites pourront, en fonction de leur nature et de leurs caractéristiques, faire l'objet d'une étude d'incidences Natura 2000, adaptée à leur importance. Elle évaluera les impacts potentiels du projet sur les milieux et les espèces, et, le cas échéant, préconisera des adaptations.

AVEC NATURA 2000, LES HOMMES S'ENGAGENT POUR LA BIODIVERSITÉ

"Je me suis aperçu que Natura 2000 n'était pas là pour empêcher les activités, qu'elles soient agricoles, forestières, touristiques ou autres, mais bien pour intégrer la protection du milieu naturel dans le développement de ces activités."

Jean-Claude DOU - Président du Mandement Forestier de Savines et du Comité de Pilotage du site "Bois de Morgon - Forêt de Boscodon - Bragousse"

UNE DÉMARCHÉ CONCERTÉE POUR DÉFINIR ET METTRE EN OEUVRE DES OBJECTIFS DE GESTION



La participation effective de tous au comité de pilotage permet d'établir un véritable projet de territoire proposant des solutions et des mesures concrètes.



La signature de chartes Natura 2000 permet l'adhésion aux objectifs de préservation du site et la promotion des bonnes pratiques écologiques.



Des actions éducatives pour les petits et les grands sont menées en partenariat avec les professionnels de l'éducation à l'environnement.

CONTRACTUALISER C'EST AGIR ENSEMBLE POUR NOTRE TERRITOIRE

RESTAURATION DE MILIEUX NATURELS

Débroussaillage ou réouverture de pelouses sèches permettant de maintenir la diversité d'espèces liées aux milieux ouverts, réhabilitation d'adoux (annexes hydrauliques des rivières) essentiels pour la reproduction des poissons...

Travaux de réouverture de pelouses sèches - Guillestrois



MAINTIEN DE LA BIODIVERSITÉ FORESTIÈRE

Maintien de vieux arbres et d'arbres morts, hôtes de nombreuses espèces (oiseaux, chauves-souris, insectes, champignons, mousses...), travaux en faveur du Genévrier thurifère (élimination des espèces concurrentes), protection du Tétrás-Lyre...

Mise en place de zones de protection hivernale du Tétrás-lyre - Argentiérols



ENTRETIEN D'ÉLÉMENTS FIXES DU PAYSAGE

Curage des canaux, taille raisonnée des haies, entretien sélectif des forêts de bords de cours d'eau (ripisylves), gestion de la végétation des mares et zones humides afin de maintenir leur attractivité pour la faune et la flore rares...

Entretien de canaux d'irrigation - Pays de Serre-Ponçon



AVEC LES MESURES AGRICOLES, les agriculteurs s'engagent à adapter leurs pratiques pour favoriser la biodiversité :

gestion pastorale prenant en compte les milieux et les espèces sensibles, fauche tardive des prairies, réouverture des milieux en déprise, fertilisation raisonnée...

Troupeau ovin sur un alpage en contrat agricole - Dévoluy

